

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-77

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DES SITES DE CHIENS DE TRAINÉAU AVEC TRAINÉAU DINGO - AVENANT 2

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec Traineau Dingo pour l'activité de chiens de traineau sur la Commune le 26 juin 2021, il convient de la modifier de la façon suivante :

- Suite aux intempéries du mois d'octobre 2023, les plans doivent être modifiés,
- Traineau Dingo s'engage à prendre en charge les frais de damage des pistes de chiens traîneaux pour un montant de 50€/heure.
- Tout changement de parcours, toute demande de modification doit être faite par écrit et transmis à la mairie.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20231211-202377-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.**

Autorise le Maire à signer l'avenant 2 à la convention d'occupation des sites de chiens de traîneau avec Traîneau Dingo.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

***Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS***

